



**GROUPE  
AERO SCHOOL**  
FORMATIONS TOURISME & AERONAUTIQUE

CODE DOSSIER :

Réservé AEROSCHOOL

MATRICULE :

PHOTO

## FICHE D'INSCRIPTION

CCA – FORMATION + EXAMEN

CCA – EXAMEN PRATIQUE SEUL

**CENTRE : NANTERRE**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél fixe :

Tél portable :

Adresse Mail :

@

**Votre inscription ne sera validée qu'après réception par AERO SCHOOL de tous les documents demandés en ANNEXE retournés par courrier impérativement avant la date de clôture des inscriptions à :**

**AERO SCHOOL  
126 Avenue Georges Clémenceau  
92000 NANTERRE**

**Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter au :**

**01.55.69.19.30**

**Mail : [contact@aeroschool.fr](mailto:contact@aeroschool.fr)**

**DATE D'EXAMEN SOUHAITEE :**

**Merci d'indiquer 2 dates** (voir calendrier prévisionnel sur notre site)

## ANNEXE :

**Afin que nous puissions prendre en compte votre inscription, il est impératif de nous faire parvenir Dans les plus brefs délais les éléments suivants :**

<i>VALIDEZ L'ENVOI DES DOCUMENTS EN COCHANT LA CASE</i>	Ce qu'il vous faut
1 exemplaire contrat de formation daté et signé	
1 photo d'identité	
2 enveloppes timbrées vierges	
Attestation de natation, signé par un maître-nageur	
Copie de votre aptitude théorique (document reçu attestant de votre réussite à l'examen théorique du CCA)	
Copie de l'attestation de Formation Pratique délivrée par un Organisme Agrée DGAC <i>(dans le cas de l'inscription à l'examen seul)</i>	
1 photocopie pièce d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité <i>(page 2 et 3 avec photo)</i> <i>Ou titre de séjour et passeport étranger valide de 4 mois minimum</i>	
<b>ENTRAINEMENTS PRATIQUE</b>	
Pack Piscine-Feux /Fumée + 2 jours Révision : 150,00 €	
Pack Piscine-Feux-Fumée + 1 Jour révision : 100,00 €	
Entraînement Piscine + Feux Fumée : 70,00 €	
Entraînement Piscine : 30,00 €	
Entraînement Feux/Fumée : 50,00 €	
Forfait 1 jour de formation Secourisme ou Sécurité (Hors feux/fumée) : 50,00 €/ jour	
Formation complète : 590,00 € (obligatoire dans le cas d'une inscription Formation + Examen)	
<b>FRAIS CENTRE D'EXAMEN</b>	
Un chèque de 190 € à l'ordre d'AERO SCHOOL correspondant aux frais de centre d'examen pratique (Encaissé lors de l'inscription à la pratique). <b>FRAIS NON EXONERABLES.</b>	
<b>FRAIS D'INSCRIPTION DGAC</b>	
Un chèque de 280,00 à l'ordre EXACT du <b>Régisseur d'avances et de recettes de la DGAC</b> correspondant aux frais d'inscription à l'examen pratique (ne pas dater le chèque svp) <b>OU</b> Si vous êtes inscrits à Pôle Emploi, vous pouvez être dispenser de ces frais en nous fournissant un avis de situation de moins 2 mois avant la date d'examen, avec la mention de votre catégorie de demandeur d'emploi, signé et tamponné par pôle emploi et à nous retourner <u>en original.</u>	

## CCA – FORMATION + EXAMEN

Entre les soussignés :

1) L'organisme de formation AERO SCHOOL enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : **11 92 16488 92** auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile-de-France.

L'organisme de formation AERO SCHOOL est agréé par la DGAC sous le n° FR.CCA.09

2) Le co-contractant, Le Stagiaire

**NOM :**

**PRENOM :**

### Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : Cabin Crew Attestation (CCA) diplôme de la Direction Générale Aviation Civile. Partie pratique.

### Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formations professionnelles prévues par l'article L.900-2 du code du travail.
- Elle a pour objectif de former des stagiaires afin de préparer l'examen d'État du CCA partie pratique selon programme DGAC pour 24 stagiaires maximum dans notre centre de formation de Nanterre.
- A l'issue de la formation, une attestation de stage sera délivrée au stagiaire.
- Sa durée est fixée à 42 heures de formation hors stages complémentaires.

### Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

Être titulaire de l'Attestation Théorie CCA de – 2ANS

### Article 4 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à **590,00 €**, les frais de centre d'examen sont fixés à **190,00€**.

### Article 5 : Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat et avant la date de clôture des inscriptions de la session pratique choisie, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par **lettre recommandée avec accusé de réception**. Dans tous les autres cas aucun remboursement ne sera effectué.

### Article 6 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué et la formation débutée sera totalement due par le stagiaire qu'il soit financé par un organisme financeur ou par ses fonds propres.

### Article 7 : Décision de non présentation du candidat à l'examen pratique

AERO SCHOOL se réserve le droit de ne pas présenter le stagiaire aux examens, conformément aux exigences de la DGAC :

- Absence et retards répétés
- Manque d'assiduité

Ou dans le ou les cas suivants selon le règlement Aero School :

- Résultats non satisfaisants au contrôle continu et examen blanc
- Avis défavorable de la commission pédagogique

En conséquence, les frais d'inscription DGAC et de centre d'examen seront entièrement à la charge du stagiaire.

### Article 9 : Gratuité de stages en cas d'échec à l'examen pratique

AEROSCHOOL offre à ses stagiaires la possibilité de bénéficier d'une gratuité de 1 jours de révision pour la pratique, selon les conditions suivantes :

- Le stagiaire a suivi avec ASSIDUITE tous les modules de formation
- Aucun retard ou absence n'ont été notifiés par le Responsable pédagogique ou les formateurs
- Aucun avertissement n'a été prononcé concernant l'attitude ou le comportement inapproprié du stagiaire
- Le règlement intérieur a été respecté

Tout manquement à l'une de ces closes entrainera une lettre d'avertissement notifiant l'annulation de la gratuité.

### Article 11 : Port de tenue en formation et dans les locaux

Pendant la formation pratique, une tenue de type « décontractée » peut être portée chaque jour.

### Article 12 : En cas de différend

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Grande Instance de PARIS (75) sera seul compétent pour régler le litige.

Le stagiaire s'engage à signer et à respecter le règlement intérieur de l'école AERO SCHOOL.

Fait en double exemplaires à

le

Pour AEROSCHOOL  
Gilda THIEBAUT  
Directrice



Pour le stagiaire  
(1)

**Entre les soussignés :**

1) L'organisme de formation **AERO SCHOOL** enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : **11 92 16488 92** auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile-de-France.

L'organisme de formation AERO SCHOOL est agréé par la DGAC sous le n° FR.CCA.09

2) Le co-contractant, Le Stagiaire

**NOM :**

**PRENOM :**

**Article 1 : Niveau de connaissances préalables nécessaire à l'inscription**

Être titulaire de l'Attestation Théorie CCA DE – DE 2ANS

Être titulaire de l'attestation de Formation Pratique délivrée par un Organisme Agréé DGAC

Être titulaire de l'attestation de natation

**Article 2 : Organisation de L'Examen**

- IL est organisée pour un effectif de **15 stagiaires minimum / 24 stagiaires maximum** par session, selon les exigences de la DGAC.

- L'examen Pratique se déroulera dans notre centre d'Examen pratique de Nanterre.

- Les épreuves Piscine se déroulent à la Piscine de Chatou 78 (Un plan d'accès sera remis au Candidat)

**Article 3 : Modalités d'Inscription**

Le candidat doit impérativement faire parvenir au Centre d'Examen **dans un délai de 35 Jours minimum avant la date de l'Épreuve** l'ensemble des pièces constituant le dossier (Annexe1)

**Tout dossier incomplet dans ces délais sera rejeté et l'inscription annulée.**

Le candidat devra être en capacité physique de réaliser l'ensemble des Épreuves, aucune dispense n'étant accordée.

**Après confirmation de son inscription, le candidat récupèrera sa convocation à l'Examen sur le site OTESS de la DGAC environ 8 jours avant la date d'Examen.**

**Article 4 : Cout de la prestation-Examen seul**

Frais de Centre d'Examen : **190 €**

Frais d'inscription à l'Examen (Redevance DGAC) : **280,00 €** (Chèque dont la date doit être de – de 2 mois à la date d'examen)

**Article 5 : Modalités Entraînement Pratique et Révision**

Le candidat a la possibilité d'effectuer des entraînements à la piscine/Feux-Fumée ou des jours de révision, il devra lors de son inscription le préciser dans l'annexe. Le planning de ces actions lui sera communiqué dès son inscription validée.

**Article 6 : Modalités financières des exercices et entraînements**

- Pack Piscine-Feux /Fumée + 2 jours Révision : 150,00 €

- Pack Piscine-Feux-Fumée + 1 Jour révision : 100,00 €

- Entraînement Piscine + Feux Fumée : 70,00 €

- Entraînement Piscine : 30,00 €

- Entraînement Feux/Fumée : 50,00 €

- Journée de révision (Sécurité ou Secourisme) : 50,00 €

Les modalités de règlement de la somme incombant au stagiaire sont les suivantes :

- Après un délai de rétractation mentionné à l'Article 7 du présent contrat, le stagiaire effectue le règlement de la somme totale en un seul versement.

**Article 7 : Délai de rétractation**

À compter de la **date de signature du présent contrat et avant la date de clôture des inscriptions de la date d'Examen**, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par **lettre recommandée avec accusé de réception**.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans tous les autres cas aucun remboursement ne sera effectué.

Cette clause s'applique à l'ensemble du contrat et concerne aussi bien les frais Centre Examen, Frais DGAC, que les Prestations Exercice et Entraînement.

**Article 8 : En cas de différend**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Grande Instance de PARIS (75) sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaires à

le

Pour AEROSCHOOL  
Gilda THIEBAUT  
Directrice

Pour le stagiaire  
(1)



# ATTESTATION NATATION

Je soussigné(e).....

Maître-nageur-sauveteur à la piscine de.....

Diplôme N° : .....

Certifie sur l'honneur que Mr/Melle.....

A effectué les épreuves suivantes :

**Départ sauté ou plongé grand bassin :**

APTE

INAPTE

**Nage statique (mains en dehors de l'eau) grand bassin 30 secondes :**

APTE

INAPTE

**25M nage DORSALE en propulsion jambes uniquement (mouvements brasse ou battements)**

**effectué en : .....Seconde**

Exercices réalisés avec aisance :

Oui

Non

Commentaires :

.....  
.....  
.....

Fait le..... A .....

Cachet et signature